



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

- Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
- Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
- Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
- Siège #4 - Madame Nadia Hébert
- Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
- Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-05-178 / EXTENSION DE LA PÉRIODE DU RESPONSABLE ATTITRÉ DE LA VOIRIE –**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-16 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 15 janvier 2024 nommant monsieur Jean Thibault responsable attitré de la voirie pour la période hivernale allant au 30 avril 2024;

CONSIDÉRANT la notification reçue de la compagnie d'assurance mentionnant le retour progressif éventuel du directeur de la voirie du 1^{er} juillet au 31 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à cet effet de proroger la nomination ad intérim du responsable de la voirie;

CONSIDÉRANT la rencontre d'évaluation effectuée par la direction générale en date du 02 mai 2024 avec le responsable attitré actuel de la voirie,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu :

- **QUE soit** prorogée au 31 août 2024 la nomination de monsieur Jean Thibault comme responsable attitré de la voirie;
- **QUE soit accordé une prime de 3\$ /heure** au responsable attitré de la voirie durant cette période allant du 15 janvier au 31 août 2024;
- **QUE ce pourcentage** soit éventuellement relevé de son tarif horaire si le retour de l'employé#83 au 1^{er} septembre s'avère effectif;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 mai 2024.

Sigane


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier